

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 4 JUILLET 2006**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2006, s'est réuni en séance publique le **MARDI 4 JUILLET 2006 à 18 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

\* \* \* \* \*

**PRESENTS**

*Maire* : M. PAGNY

*Adjoints au Maire* : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, M. JEAN, Mme COPELAND, M. PAJCZER, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ.

*Conseillers municipaux* : M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS FERNANDEZ, M. LESCOUZERES, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, Mme VINTRAS, M. THIOBANE (arrivée à 18h40 avant le vote du point n°4), Mme BRISSON, M. BEAULIET, M. LAUR, Mme JAL (arrivée à 18h45 avant le vote du point n°4), Mme RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, Mme LEPEU (arrivée à 19h40 avant le vote du point n°8), M. LE POULAIN.

**POUVOIRS**

M. BOURLIER	à	M. GADAN
Mme THIEBAUT	à	Mme COPELAND
Mme DURAND	à	Mme BONNIN
Mme LEPEU	à	M. LE POULAIN (jusqu'à son arrivée)

**EXCUSE**

M. MILLART

\* \* \* \* \*

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 15.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. LESCOUZERES, secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte.

\* \* \* \* \*

M. le Maire indique que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 15 mai 2006 est déposé sur tables.

Suite aux propos tenus par un élu minoritaire lors de la séance du 13 juin dernier à l'encontre du personnel d'encadrement, M. le Maire réaffirme la qualité et l'efficacité des cadres territoriaux.

Il propose ensuite à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

➔ – **POINT SUPPLEMENTAIRE : Réaménagement de la dette** -

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

\* \* \* \* \*

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

**N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire** -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales –

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

Ont été signés :

**MARCHES PUBLICS** - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

**SERVICES**

**Culture**

- Médiathèque

- le **15 juin 2006** un contrat avec EXPO VISION DU MONDE à 49500 SEGRE pour la location et l'animation d'une exposition "Un voyage au Québec chez nos cousins du pays d'en face" du 10 au 21 octobre 2006. Coût : 3 000,00 € TTC.

- Animation

- le **5 juin 2006** un contrat avec MELUSINE - Le Spectacle Vivant à 75010 PARIS pour un spectacle "KAYAK BOYS" le 25 juin 2006 dans le cadre de la fête de la Marne. Coût : 2 217,00 € TTC.
- le **15 juin 2006** un contrat avec Les Ecuries de la Chaussée à 77139 PUISIEUX pour la mise à disposition de deux calèches (10 places) attelées de 2 chevaux et une diligence Suisse (15 places) attelée de 2 chevaux dans le cadre de la fête de la Marne. Coût : 1 250,00 € TTC.
- le **20 juin 2006** un marché avec la SARL BATEAU DAMAMI à 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour la mise à disposition d'une péniche pour des manifestations (fête de la Marne, feu d'artifice, Noël). Durée : jusqu'au 31 décembre 2006. Coût : 12 510,19 € TTC.
- le **22 juin 2006** un contrat avec CALYPSOCIATION à 75018 PARIS pour un spectacle musical du Stellband Panash' le 25 juin 2006 dans le cadre de la Fête de la Marne. Coût : 2 500,00 € TTC.

**Enfance**

- le **1<sup>er</sup> juin 2006** un contrat avec "adn" Access Data Networks à 92300 LEVALLOIS-PERRET pour la location avec option d'achat de matériel informatique (renouvellement pour les écoles Orme Bossu et Fort-du-Bois et équipement du centre de loisirs). Loyer semestriel : 898,78 € HT. Durée : 1 an renouvelable 2 fois jusqu'au 14 février 2009.

**Population**

- le **15 juin 2006** un contrat avec la Société A.A.C.R.I.S. Tous Spectacles à 77340 PONTAULT-COMBAULT pour un spectacle "Yves Tanguy magicien de proximité" dans le cadre de la soirée des commerçants le 15 novembre 2006. Coût : 750,00 € TTC.

## Services Techniques

- le **22 juin 2006** un marché avec la Société OTIS à 92400 COURBEVOIE pour la maintenance des ascenseurs et montes charges. Coût : 7 546,76 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

## FOURNITURE / SERVICES

- le **14 juin 2006** un marché avec M.A.J. ELIS à 77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES concernant la location-entretien de deux fontaines à eau en Mairie. Coût mensuel : 77,50 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

## TRAVAUX

- le **2 juin 2006** un marché avec BLINDOVER à 94350 VILLIERS-SUR-MARNE concernant la fourniture d'un film de sécurité sur les vitrages de deux écoles maternelles : Leclerc et Orly-Parc et du Tennis couvert. Coût : 9 414,31 € TTC.
- le **5 juin 2006** un marché avec NATURE ET PAYSAGE à 77400 LAGNY-SUR-MARNE concernant l'aménagement du square Foucher de Careil. Coût : 8 874,32 € TTC.
- le **5 juin 2006** un marché pour la vitrification de parquet et la réfection de peintures au gymnase Guy Kappès, décomposés en 2 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – vitrification et traçage de jeux sur le parquet de la salle de sport	ETS JANNOT à 21000 DIJON	19 552,51 €
2 – réfection des peintures de la salle de sport et des gradins	SOCIETE KUBAS à 77400 THORIGNY-SUR-MARNE	22 523,30 €

- le **15 juin 2006** un marché avec la Société "abc" à 93423 VILLEPINTE concernant le ravalement du bâtiment occupé par la Croix-Rouge. Coût : 30 563,95 € TTC.
- le **15 juin 2006** un marché avec B. DUBOIS SAS à 77400 LAGNY-SUR-MARNE concernant la réfection de la verrière est du Gymnase des Hauts de Lagny. Coût : 13 340,42 € TTC.

### N°02 CONSEIL MUNICIPAL -

Délibération donnant autorisation à M. le Maire de déléguer sa compétence en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT -

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité**, conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, M. le Maire à déléguer la prise de décisions concernant les marchés publics passés selon la procédure adaptée, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs adjoints, lorsqu'il est dans l'impossibilité matérielle de prendre ces décisions.

### N°03 URBANISME - Commune de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Avis -

**Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES arrêté le 26 mai 2006.

### N°04 AFFAIRES TECHNIQUES - Construction du Centre Technique Municipal - Choix du terrain d'implantation et engagement des procédures -

**Le Conseil Municipal choisit**, par vote à scrutin secret, le terrain dit "des Etoisies" situé chemin de Mortcerf pour y implanter le Centre Technique Municipal, et **autorise** M. le Maire à engager toutes les procédures découlant de cette désignation.

#### Vote :

- pour le terrain d'Alembert 1 voix
- pour le terrain Grouard 0 voix
- pour le terrain Les Etoisies 31 voix
- bulletin blanc 0

**N°05 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché d'exploitation et de gros entretien des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux - Avenant n°2 -**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve**, suite aux modifications intervenues dans des bâtiments communaux, l'avenant n°2 au marché conclu avec la Société DALKIA.

**N°06 ANIMATION - Subvention exceptionnelle - Attribution -**

**Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes dans le cadre de la Fête de la Marne.

**N°07 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Création d'un emploi de Collaborateur du Cabinet du Maire -**

**Le Conseil Municipal décide** la création d'un poste de collaborateur de cabinet afin de renforcer l'effectif du Cabinet du Maire.

Adopté à la majorité, par :

26 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

**N°08 AFFAIRES GENERALES - STATIONNEMENT - Plan de stationnement relatif au centre ville -**

**Le Conseil Municipal approuve** les modifications suivantes au plan de stationnement relatif au centre ville :

- Aménagement du parking Foch qui passera en zone rouge, avec accès et sortie contrôlés par des barrières et 1 heure de stationnement gratuit. Le parking sera accessible gratuitement de 19 h à 9 h tous les jours ainsi que le dimanche après-midi.
- Passage du Parking Macheret en zone jaune avec 1 heure 30 de gratuité;
- Extension de la carte "stationnez malin" à la zone jaune (30 minutes de stationnement gratuit sur l'ensemble de la zone payante);
- Gratuité le dimanche matin des parkings Macheret, Bords de Marne et Charpentier.

Adopté à la majorité, par :

26 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

**N°09 AFFAIRES GENERALES – STATIONNEMENT - Abonnement moto - Tarif -**

**Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité** les tarifs d'abonnement spécifiques au stationnement des motos, parking Delambre.

**N°10 INTERCOMMUNALITE - Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire - Transfert de biens immobiliers - Modalités financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers pour les ZAC et ZAE reconnues d'intérêt communautaire -**

**Le Conseil Municipal approuve** les modalités financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers pour les Z.A.C et Z.A.E reconnues d'intérêt communautaire, à savoir pour Lagny :

- la zone industrielle
- la zone portuaire
- la zone industrielle de fait
- la halte fluviale.

Adopté à la majorité, par :

27 voix pour

5 voix contre (M. LAUR, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

**N°11 AFFAIRES FINANCIERES - Réaménagement de la dette -**

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité,** M. le Maire à recourir à tout moment au remboursement par anticipation des emprunts souscrits à taux révisable, dans le cadre d'un réaménagement de la dette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 00.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

Patrice PAGNY